RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

COMMUNE DE GUIDER

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHE

BP 34 TEL 22 27 52 58

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO- LOUTI DIVISION

GUIDER COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°12/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2026 DU 12/11/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SALLES DE CLASSE A L'EP KAIGAMA (ECOLE CHINOIS) DE GUIDER

Financement : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2026

Imputation :

7. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2026, le Maire de la Commune de Guider, **Maitre d'Ouvrage,** lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour **les travaux de réhabilitation de salles de classe à l'EP Kaïgama (Ecole Chinois) de Guider**

8. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Appel d'offres comprennent :

TRAVAUX PRELIMINAIRES
MAÇONNERIE
MENUISERIES
CHARPENTE-COUVERTURE-PLAFOND
PEINTURE

9. Délais prévisionnel d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

4. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en lots

33. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **10 000 000 F CFA.**

34. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de la catégorie E au moins de droit camerounais installées au Cameroun

35. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget Communal de l'exercice 2026

36. Mode de soumission

Scanné avec CamScanner

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est HORS LIGNE

37. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO dont le montant s'élève à cent mille (100 000) francs CFA par lot et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. Le dit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignations délivré par la caisse de dépôt et de consignations (CDEC), conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de consignation des cautionnements sur les marchés publics. En cas de chèque-banque ou chèque certifié délivré en lieu et place du cautionnement, le dit cheque doit être libellé à l'ordre de la Caisse des Dépôts et consignations pour le compte du Maitre d'Ouvrage et transmis à la CDEC par l'Etablissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date de l'ouverture des plis.

L'absence de la caution de soumission tel que ci-dessus décrite, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

38. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables **à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Guider** dès Publication du présent avis d'Appel d'offres. Tel : 698 664 302

39. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu auprès de la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Guider**, Téléphone : 698 664 302 dès publication du présent avis par voie de presse écrite *(JDM, Cameroon-tribune)* et par voie d'affichage dans les locaux de ladite structure, contre versement d'une somme non remboursable de **(20 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Guider.

40. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la SIGAMP, au plus tard le **08/12/2026** à 10 heures et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°08/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2026 DU 29/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SALLES DE CLASSE A L'EP KAIGAMA (ECOLE CHINOIS) DE GUIDER

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

41. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun

Scanné avec CamScanner

apport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

4.2 Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Commune de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **08/12/2026 à 11** heures précises, heure locale, par la **Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Guider.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

8. Critères d'évaluation

3. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment :

1. Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ;
2. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 ;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
4. Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%);
5. Absence de l'attestation de catégorisation (catégorie E au moins) ou du récépissé de dépôt de la demande de catégorisation E au moins;
6. Non-conformité au modèle de soumission ;
7. Offre financière incomplète et l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
8. Absence d'une Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un chantier les 3 dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
9. Absence de la charte d'intégrité ;
10. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

♣ Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

1. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux 05 oui/non ;
2. Présentation générale de l'offre 01 oui/non ;
3. Visite des lieux 02 oui/non ;
4. Les preuves d'acceptation des conditions du marché 02 oui/non ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit 07 oui sur les 10 possibles

43. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier

Scanné avec CamScanner

ppel d'Offres. Ce dernier devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon tisfaisante et l'offre étant évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

44. Nombre maximum de lots

Sans objet.

45. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

46. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus auprès de la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Guider**, Téléphone : 698 664 302

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro 694 97 12 16

Copie:

- ARMP/NO;
- DDMAP/ML
- Pdt/CIPM
- Affichage
- CHRONO ARCHIVE.

Guider, le **12/11/2026**
Le Maire
(Maître d'Ouvrage),



Scanné avec CamScanner